

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2012

Budget Primitif Principal 2012

Le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion du Receveur Municipal et le Compte Administratif 2011 à l'unanimité et affecte le résultat de fonctionnement suivant : en recette d'investissement au compte 001 la somme de 94 849.00 €, au compte 1068 la somme de 59 199.00€, en report à nouveau, compte 002 la somme de 205 327.00 €.

Vote des 4 taxes 2012 :

Taxe d'habitation : 18.95

Taxe Foncier Bâti : 18.38

Taxe Foncier non Bâti : 52.09

Taux CFE : 21.42

Le coefficient de variation proportionnelle est de 1.000000

Vote du Budget Primitif 2012 : Le conseil municipal **ADOpte** le budget 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 916 882.00 €

Section d'investissement : 462 078.00 €

Budget Assainissement 2012

Le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion du Receveur Municipal et le Compte Administratif 2011 à l'unanimité et affecte le résultat de fonctionnement suivant : au compte R 001 la somme de 156 923.00 € ; au compte D 002 la somme de 4 577.00 €.

Vote du budget Primitif 2012 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** le budget 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 114 870.00 €

Section d'investissement : 243 196.00 €

Budget Office de Tourisme 2012

Le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion du Receveur Municipal et le Compte Administratif 2011 à l'unanimité et affecte le résultat de fonctionnement suivant : Compte 002 en recettes de fonctionnement, la somme de 20 396.00 €.

Vote du Budget Primitif 2012 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** le budget 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 47 512.00 €

Budget du lotissement des Vignes du Colombier 2012

Le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion du Receveur Municipal et le Compte Administratif 2011 à l'unanimité et affecte le résultat de fonctionnement : au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 184 741,00€, compte 002 la somme de 125 740.00€.

Vote du budget primitif 2012 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** le budget 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 284 072.00€

Section d'investissement : 281 209.00€

Budget du lotissement de la Claverie 2012

Le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion du Receveur Municipal et le Compte Administratif 2011 à l'unanimité et affecte le résultat de fonctionnement : au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 20 841.00 €, en report à nouveau, compte 002 la somme de 913.00 €.

Vote du budget primitif 2012 : Après avoir entendu et approuvé le budget Primitif 2012 du Lotissement de la Claverie; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** le budget 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 397 841.00 €

Section d'investissement : 417 769.00 €

Budget CCAS 2012

Le Conseil d'Administration vote le Compte de Gestion du Receveur Municipal et le Compte Administratif 2011 à l'unanimité et affecte le résultat de fonctionnement suivant : compte 002 en recettes de fonctionnement, la somme de 6 217.00 € et en section investissement au D 001 la somme de 2 112.00 €.

Vote du budget primitif 2012 : Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration **ADOpte** le budget 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 9 053.00 €

Section d'investissement : 2 148.00 €

Subvention Étude de faisabilité « Village Avenir » effectuée en 2010 : durée de l'amortissement :

En 2010, une étude d'urbanisme, dans le cadre du dispositif « village avenir » a été effectuée par le Cabinet d'Architectes Patrick BRANCHU.

Cette étude a été subventionnée par le Conseil Régional à hauteur de 2 600.00 €, il est nécessaire de l'amortir.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** que l'amortissement de ladite subvention se fera sur 5 ans, comme l'étude, et que le premier amortissement aura lieu sur le Budget Principal 2012.

Budget assainissement 2012 : Durée des amortissements :

Le Maire explique que conformément à l'instruction M49, il est nécessaire d'amortir les dépenses inscrites aux chapitre 20, 21 ainsi que les recettes inscrites au chapitre 13.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** d'amortir les opérations suivantes :

Chapitre 20 - 21 :

- ◇ Pompe de recirculation sur 10 ans
- ◇ Armoire de commande sur 15 ans
- ◇ Étude réseau Rue de la Puisaye sur 5 ans
- ◇ Branchement WC public quai Sully sur 1 an

Chapitre 13 :

- ◇ Subvention diagnostic assainissement sur 25 ans
- ◇ Subvention Travaux extension Le Trou au Diable sur 50 ans
- ◇ Subvention zonage assainissement sur 50 ans

Lancement d'une étude de faisabilité d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur :

Le Maire explique que vu la présentation de la Fédération Départementale d'Électricité de l'Yonne (FDEY) relative à une étude de faisabilité d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur et vu les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération, le Maire propose le lancement de la dite étude,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité d'engager la réalisation de cette étude qui prendra en compte la mairie, le groupe scolaire, l'agence postal et les logements à réhabiliter de l'ancienne poste, la salle des fêtes.

AUTORISE le Maire à solliciter les aides de l'ADEME et de la Région Bourgogne à hauteur de 70 %,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation et à signer le marché qui aura proposé la meilleure offre.

Demande de subvention : École Primaire de Rogny, séjour en Auvergne :

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'école primaire de Rogny qui sollicite la commune pour une subvention. Un séjour en Auvergne sera organisé cette année et 17 enfants de Rogny désireraient y participer.

Le coût du transport pour ce séjour s'élevant à 1600.00 €, une aide financière serait la bienvenue.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'allouer une aide financière de 1 190.00 € pour la participation aux frais de transport.

Acceptation vente d'un terrain à un administré, fixation du prix au m² :

Monsieur le maire donne lecture des courriers de Monsieur Chamillard Jean Pierre, demeurant au 4 avenue des Tourterelles à Rogny souhaitant acquérir une parcelle de terrain situé également Avenue des Tourterelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de vendre cette parcelle de terrain située avenue des Tourterelles, à Monsieur Chamaillard Jean Pierre et Dit que le prix HT du m² sera de 5.00 €. Compte tenu que cette proposition convient au futur acquéreur, le Conseil Municipal :

DECIDE que la vente s'effectuera chez Maître DINET, notaire à Bléneau ;
DIT qu'il charge son Maire d'effectuer la transaction, de signer tous documents s'y référant.

Demande de subvention : Syndicat Gandrille :

Le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Gandrille en date du 19 mars 2012, sollicitant la commune de Rogny pour l'obtention d'une subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de verser une subvention de 20.00 € au Syndicat Gandrille, afin d'assurer les frais de fonctionnement.

Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal des collège et lycée de Toucy :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre du 16 Mars 2012 de Monsieur Jean-Louis Gauthier, Président du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat inscrit au budget 2012.

Compte tenu des élèves inscrits de notre commune durant la présente année scolaire 2011/2012, la participation totale de notre commune s'élève à 248.16 € pour 6 élèves transportés tous établissements confondus, Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante au budget Primitif Principal 2012.

Transport scolaire : activité piscine Saint Maurice sur Aveyron :

Comme l'an dernier, Madame DE ZALESKI, directrice de l'école communale de Rogny, a sollicité les « Rapides du Val de Loire » pour le transport des élèves à la piscine de Saint Maurice. Un contrat est proposé au prix par jour et par rotation de 97.00€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE** les termes du contrat avec la société « Rapides du Val de Loire ».

Budget CCAS 2012 : Attribution d'une aide à une administrée :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un voyage en Angleterre est organisé par le Collège Alexandre Dethou de Bléneau et que deux enfants de Rogny y participent.

Le coût du voyage par famille est de 280.00 €, la commune de Rogny participe déjà à hauteur de 20.00 € par enfant, et le collège de Bléneau à hauteur de 40.00 € par enfant, cependant une administrée, mère d'un enfant participant à ce séjour et ayant des difficultés financières n'a pu verser, que la somme de 53.89 € au collège.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide de prendre en charge le montant restant dû par cette administrée soit 166.11 € ;

Dit que le montant sera versé directement au Collège Alexandre Dethou de Bléneau.

Budget Office de Tourisme 2012 :

◇ **Arrêt de la vente des affiches de la Puisaye Forterre :**

Le maire informe le Conseil Municipal qu'aucune affiche de la Puisaye Forterre vendue à 3 € à l'Office de Tourisme n'a été vendue en 4 ans. Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** d'arrêter la vente des affiches de Puisaye Forterre.

◇ **Nouveaux articles vendus à l'Office de Tourisme :**

Le maire propose au Conseil Municipal la vente de nouveaux articles à l'Office de Tourisme soit :

Boule de neige Bourgogne : prix de vente 7 € l'unité

Mini-jumbo enfant : prix de vente 2.20 € l'unité

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** de mettre en vente ces différents articles à l'Office de Tourisme pour les prix de vente énoncés ci-dessus.

◇ **Nouvelle prestation vendue à l'Office de Tourisme :**

Le maire propose au Conseil Municipal la vente d'une nouvelle prestation à l'Office de Tourisme :

- Utilisation d'un ordinateur mis à disposition du public ainsi que la connexion internet pour un tarif de 0.50 € / 15 minutes.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** de mettre en place la vente de cette nouvelle prestation à l'office de Tourisme au tarif énoncé ci-dessus.

◇ **Tarifification du Concert Gospel à l'Eglise de Rogny :**

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un concert Gospel sera organisé à l'Eglise de Rogny par l'office de tourisme et propose donc la tarification suivante :

- Adulte : 10.00 €
- Enfant : 5.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** d'appliquer la tarification ci-dessus pour le concert Gospel

Questions diverses :

-Mise en place de l'organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles 1^{er} tour et 2^{ème} tour.

-Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2012 les Estivales.

- Madame Gaudin demande si il est possible de mettre un miroir à la sortie du parking du Port des Lancières.

- Monsieur Loiseau souhaiterait qu'un sceau à mégots de cigarettes soit placé devant l'école.

- Le Maire explique qu'il y aura des modifications à venir sur la voirie Rue Hugues Cosnier au niveau de l'Auberge du Canal.